

viendrait à diminuer. A mesure que cette diminution s'est produite, nous avons déclaré superflus ces hôpitaux et hospitalisé la majeure partie de nos malades dans nos institutions permanentes, dont la plupart sont affiliées à des facultés de médecine.

Un autre motif d'évacuer ces hôpitaux est qu'ils occupent des immeubles provisoires et comportent par conséquent plus de risques d'incendie que nos hôpitaux permanents.

Quant à l'hôpital de Saskatoon, nous voudrions l'évacuer dès que les circonstances le permettront, pour les raisons que j'ai exposées. Nous nous étions entendus avec l'Université de Saskatchewan pour qu'elle nous réserve un pavillon de 150 lits dans l'institution dont elle projetait l'aménagement. On m'informe que les travaux de construction ont été provisoirement interrompus; j'attends donc à ce sujet un avis officiel du gouvernement de la Saskatchewan. Je ne puis donc pour le moment indiquer à quelle date nous pourrions transférer nos malades.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

BILLS DU SÉNAT—PREMIÈRE LECTURE

Bill n° 127 intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Bailen Dubman".—M. Winkler.

Bill n° 128 intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Patricia Crowley King".—M. Winkler.

Bill n° 129 intitulé: "Loi pour faire droit à Lola Dulcenia Hil Morton".—M. Winkler.

Bill n° 130 intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Hodgkinson Connolly".—M. Stuart (Charlotte).

Bill n° 131 intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Thompson Farrell".—M. Winkler.

Bill n° 132 intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Charles Boyes".—M. Winkler.

Bill n° 133 intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Goldenberg Kovacs Feldheim".—M. Winkler.

Bill n° 134 intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Brolofsky Richman".—M. Winkler.

Bill n° 135 intitulé: "Loi pour faire droit à Arland Farmer Webster".—M. McLean.

Bill n° 136 intitulé: "Loi pour faire droit à Wynifred Guinevere Withrow Couch".—M. Winkler.

Bill n° 137 intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ruth Ogilvie".—M. Winkler.

Bill n° 138 intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Edith Croft Douglas".—M. Winkler.

Bill n° 139 intitulé: "Loi pour faire droit à Corinne Schlein Gottlieb".—M. Winkler.

Bill n° 140 intitulé: "Loi pour faire droit à Zelma Alexander Singer".—M. Winkler.

Bill n° 141 intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Adamakos Koussaya".—M. Winkler.

Bill n° 142 intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hyams Boldovitch".—M. Winkler.

Bill n° 143 intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Cecil Carratt".—M. Winkler.

Bill n° 144 intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Harris Sheffer".—M. Winkler.

Bill n° 145 intitulé: "Loi pour faire droit à Virginia Therese Scott Gillespie".—M. Winkler.

Bill n° 146 intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ellen Jones Palamar".—M. Winkler.

Bill n° 147 intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Ker Davies Kinnon".—M. Winkler.

Bill n° 148 intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Filteau".—M. Winkler.

Bill n° 149 intitulé: "Loi pour faire droit à Karl Kastner".—M. Winkler.

Bill n° 150 intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Wilson Taylor".—M. Winkler.

Bill n° 151 intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Martha Spiller Little".—M. Winkler.

Bill n° 152 intitulé: "Loi pour faire droit à Violette Blanche Heuff McKenna".—M. Winkler.

Bill n° 153 intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Elizabeth Amos Nicol".—M. Winkler.

Bill n° 154 intitulé: "Loi pour faire droit à George Henry Burney".—M. Winkler.

Bill n° 155 intitulé: "Loi pour faire droit à Leonie Dufresne Patenaude".—M. Winkler.

Bill n° 156 intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Blanche Duncan Myers".—M. Winkler.

LOI FORESTIÈRE DU CANADA

PROTECTION DE LA FORÊT—ZONE EXPÉRIMENTALE ET LABORATOIRE DE RECHERCHES

L'hon. J. A. MacKinnon (ministre des Mines et Ressources) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance en vue de l'examen de la résolution suivante:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'autoriser le gouverneur en conseil à constituer en Forêt nationale ou en Région d'expériences sylvicoles des terres appartenant à Sa Majesté et à en assumer la surveillance et la direction et à y construire des ouvrages, à établir et à maintenir des laboratoires de recherches sylvicoles, à aider les provinces ou les propriétaires de forêts et à conclure des accords concernant la protection et la mise en valeur des terres boisées. Le ministre des Mines et Ressources est autorisé à nommer des fonctionnaires et employés surnuméraires pour la mise à exécution des dispositions de la loi.

Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée? Adopté.

M. George Black (Yukon): Avant l'adoption de la motion, je tiens à dire, et je crois que le ministre en conviendra...